
L'institutionnalisation du militantisme acadien au Nouveau-Brunswick

Michelle Landry

🔗 <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1049>

DOI : 10.35562/rif.1049

Référence électronique

Michelle Landry, « L'institutionnalisation du militantisme acadien au Nouveau-Brunswick », *Revue internationale des francophonies* [En ligne], 7 | 2020, mis en ligne le 21 mai 2021, consulté le 07 juin 2021. URL : <https://publications-prairial.fr/rif/index.php?id=1049>

L'institutionnalisation du militantisme acadien au Nouveau-Brunswick

Michelle Landry

PLAN

- I. La formation de groupes de pression acadiens
- II. Rapprochement avec l'État canadien
- III. Imbrication étatique : que reste-t-il du mouvement ?
 - III.1. L'action publique du domaine des langues officielles
 - III.2. Judicialisation de l'action militante
- Conclusion

TEXTE

- 1 Au sein de la Francophonie, les Acadiens et les Acadiennes sont connus comme un peuple dispersé de par le monde, fruit de leur déportation par la couronne britannique au 18^e siècle. L'Acadie a fait partie de la première entreprise d'expansion française hors du continent américain (Reutner, 2017). Fondée en 1604, quatre ans avant Québec, elle n'a été véritablement colonisée que dans les années 1630 et l'entreprise coloniale aura moins de succès que celle de la Vallée du Saint-Laurent. Conquise par les Anglais dès 1713, la population acadienne subira les contrecoups de la Guerre de la Conquête et de la guerre de Sept Ans à partir de 1755 en étant chassée, déportée et emprisonnée jusqu'à la Conquête (1760).
- 2 L'Acadie existe pourtant encore. À l'est du Canada, la population de langue française, en grande partie, mais non exclusivement originaire de ces premiers colons, s'appelle toujours des Acadiennes et Acadiens. Si aujourd'hui ce groupe nationalitaire (Thériault, 1994; 2012)¹ se maintient à travers ses institutions : famille, écoles, établissements postsecondaires, réseau associatif et un éventail de droits linguistiques émanant du fédéral et de la province du Nouveau-Brunswick, c'est en partie le produit d'un mouvement social endogène qui s'est développé dans un contexte de menaces pour l'unité nationale menées par un mouvement souverainiste au Québec. Les francophones du Nouveau-Brunswick jouissent aujourd'hui de protections légales

nettement plus étendus que les minorités de langue officielle des autres provinces et territoires. La population acadienne correspond habituellement aux fins de travaux universitaires à la population ayant le français comme première langue officielle parlée des provinces maritimes ou atlantiques. Au Nouveau-Brunswick, 31,8 % de la population² sont considérés comme faisant partie de la minorité de langue officielle³ (Statistique Canada, 2016). En Nouvelle-Écosse, ce n'est que 3,2 %⁴, à l'Île-du-Prince-Édouard 3,3 %⁵ et à Terre-Neuve-et-Labrador 0,5 %⁶ (ibid).

- 3 Aujourd'hui le militantisme est fortement institutionnalisé et de surcroît conditionné par les programmes fédéraux d'appui aux minorités de langue officielle. À l'exception de Traisnel (2012a) et de Normand (2015), l'organisation sociopolitique des francophones du Canada vivant à l'extérieur du Québec est rarement abordée comme un mouvement social. Ce texte renforcera non seulement la pertinence de concevoir l'action politique des francophones du Canada en situation minoritaire sous cet angle, mais rendra compte du processus d'institutionnalisation du mouvement acadien. Autrement dit, l'objectif de ce texte est de montrer la trajectoire de l'institutionnalisation de ce mouvement pour jeter un éclairage sur l'effet structurant du rapport à l'État.
- 4 Nous procéderons de manière chronologique en dégagant trois grandes périodes d'actions collectives. Nous convenons que ces périodes sont réductrices, mais il s'agit ici d'expliquer le processus d'institutionnalisation du mouvement et non d'entrer dans le détail de toutes les mobilisations. La première période, se situant à partir des années 1880 jusqu'aux années 1950 est circonscrite par la création des premières associations qui agiront comme groupes de pression ou en d'autres mots, la naissance des organisations du mouvement social. Il existait bel et bien des formes de contestations avant la fondation des premières associations, même sous le régime colonial, mais il serait exagéré de parler d'un mouvement social acadien aussi tôt dans l'histoire. De plus, le début de l'institutionnalisation se fait par la fondation des premières associations formelles, ce qui justifie de prendre cela comme point de départ. Bien que différents modes d'action et d'organisation se développent à partir des années 1930⁷, nous dégageons une longue période dans ce texte en raison du faible pouvoir d'influence et de la faible participation des Acadiens au sein

du gouvernement. La deuxième période, allant des années 1960 aux années 1990 se caractérise par un rapport plutôt typique entre le mouvement social et le gouvernement, c'est-à-dire que les mobilisations sont visibles, les demandes sont plutôt claires et le mouvement prend de l'ampleur avec la création de nouvelles organisations. Celles-ci se rapprochent des gouvernements fédéral et provincial en ayant de plus en plus accès au processus d'action publique, mais aussi en recevant du financement de sources gouvernementales. C'est ainsi un processus d'institutionnalisation qui s'opère et qui, dans la dernière période, atteindra une sorte d'apogée où le mouvement ne semble pratiquement plus visible car il est principalement structuré autour d'associations, pour la plupart imbriquées dans les structures de gouvernance horizontale du gouvernement fédéral en matière de langue officielle. L'action collective est par ailleurs habituellement menée par des professionnels et entretenue autour d'un discours à saveur légal, d'ailleurs parfois confinée dans une sphère juridique. Ce cas nous semble ainsi illustrer le fait que les mouvements sociaux ne sont rarement complètement hors du champ étatique. Comme le souligne Goldsone (2003, 2) : « social movements have become part of the environment and social structures that shape and give rise to parties, courts, legislatures and elections »⁸.

I. La formation de groupes de pression acadiens

- 5 Si l'institutionnalisation des mouvements sociaux est un processus typique, le processus d'institutionnalisation du mouvement pour la reconnaissance et les droits des Acadiens du Nouveau-Brunswick nous semble fort intéressant et éclairant. Car il s'agit bien plus que l'organisation du mouvement en groupe de pression, mais un processus d'institutionnalisation au sein même du gouvernement canadien, lui donnant des ressources financières et symboliques. Sa trajectoire ressemble à bien des égards à celles des francophones des autres provinces, mais le mouvement acadien a émergé avec une montée nationaliste qui lui est propre et qui a très peu été intégré au développement du Canada français comme ensemble culturel et institutionnel pancanadien sur lequel sera par la suite construite la société québécoise.

- 6 Précisons d'abord que si un mouvement social peut correspondre à diverses « formes d'action collective concertée en faveur d'une cause » (Neveu, 2019, emp. 238), il peut ainsi varier dans sa trajectoire selon les contextes historiques, politiques et sociaux, selon ses échecs et ses succès, mais aussi selon son rapport à l'État. Les tactiques de mobilisation employées sont sensibles au contexte. Le répertoire d'actions correspond à une norme sociale, c'est-à-dire à des actions typiquement employées et attendues dans un contexte donné.
- 7 Le début du mouvement nationaliste acadien comporte en ce sens plusieurs similitudes avec l'action collective entreprise par d'autres groupes culturels. Ce travail n'étant pas de nature comparative, mentionnons seulement que le 19^e siècle a vu naître la Grand Orange Lodge of British America dans le Haut-Canada, ainsi que des sociétés Saint Patrick, Saint George et Saint Andrew. Les Canadiens français, avec qui les Acadiens entretenaient de plus en plus de liens, ont fondé leur première société patriotique en 1834, Aide-toi et le ciel t'aidera, à l'origine de la Société Saint-Jean-Baptiste formellement fondée à Québec en 1842 (Rumilly, 1975). À partir de 1874, la Société Saint-Jean-Baptiste a commencé à organiser périodiquement de grands congrès. Au congrès de 1874 à Montréal, les quelques notables acadiens présents ont été relégués au rang des « nationalités étrangères » au même titre que les Écossais, Irlandais et Anglais (Mailhot, 1973). C'est à la suite du deuxième congrès de la Saint-Jean-Baptiste tenu en 1880 à Québec qu'un groupe d'Acadiens ont décidé d'organiser ce même type de congrès patriotiques pour les Acadiens. Appelés « conventions nationales », les deux premiers grands rassemblements en 1881 et 1884 marquent la cristallisation du nationalisme acadien (Dumont, 1997) et la première organisation formelle du mouvement nationaliste (Landry, 2015). Le nationalisme acadien s'est construit à partir de la deuxième moitié du 19^e siècle sur la base d'une identité commune, mais à travers un processus de réflexivité possible à partir de l'émergence d'une littérature traitant de l'Acadie, d'abord la traduction d'*Evangeline* de Longfellow et les écrits de Rameau de Saint-Père, ainsi que la création d'un journal et la formation d'une élite lettrée avec l'établissement d'un collège classique (Dumont, 1997 ; Thériault, 1995 ; Landry, 2013 ; 2015).

- 8 Tout comme il y a eu des formes de contestations de la part des Acadiens au 18^e siècle, les Acadiens ont par ailleurs participé aux mobilisations catholiques contre les lois scolaires de la Nouvelle-Écosse (1864) et de l'Île-du-Prince-Édouard (1877) qui déconfessionnalisait l'éducation et officialisait l'anglais comme seule langue d'enseignement et celle du Nouveau-Brunswick (1871) qui ne portait que sur la déconfessionnalisation. Nous distinguons cependant cette résistance rassemblant Acadiens, Irlandais et Écossais des mobilisations plus clairement nationalistes, bien que cette expérience n'ait pu que nourrir le sentiment de distinction à l'égard de la population anglo-protestante et canadienne-française (Landry, 2015). L'intégration à la majorité anglo-saxonne ou à l'ensemble canadien-français se faisait difficilement en raison des frontières plutôt imperméables entre groupes linguistiques, mais aussi surtout entre groupes religieux (Mailhot, 1973). La distinction d'avec les Canadiens-français étaient aussi trop fortes pour y voir un projet national commun. La mémoire de la déportation et du manque d'appui du clergé canadien-français pendant la crise scolaire qui a opposé les catholiques du Nouveau-Brunswick au gouvernement provincial rendait difficile la formulation d'un « Nous » collectif entre ces deux peuples qui s'étaient formés dans des colonies distinctes ayant leur histoire propre. Les premières conventions nationales acadiennes qui eurent lieu périodiquement à partir de 1881 ont ainsi été organisées explicitement dans le but de discuter des enjeux propres aux Acadiens et d'orienter une action collective. Par exemple, à la toute première, en plus d'avoir choisi une fête nationale distincte des Canadiens français après un débat houleux, les délégués insistèrent collectivement sur la nécessité pour les Acadiens de s'instruire dans leur langue et sur l'importance d'avoir des institutions et des écoles de langue française (Robidoux, 1907, 103). Lors de la deuxième convention nationale acadienne en 1884, les délégués adoptèrent d'autres symboles nationaux, soit un drapeau, un hymne, une devise et un insigne.
- 9 La première association militante acadienne, la Société nationale l'Assomption (SNA), semble avoir été fondée en 1890 lors de la troisième convention nationale acadienne (Basque, 2006). Il s'agissait de formaliser l'action collective acadienne principalement dirigée à cette période vers l'obtention de la nomination d'un évêque acadien et d'une reconnaissance officielle de l'enseignement en français.

- 10 À travers la SNA et avec l'appui de Rameau de Saint-Père, un historien français, fervent catholique conservateur et nostalgique de l'Ancien Régime⁹, les mobilisations pour l'acadianisation de l'Église catholique au Nouveau-Brunswick ont pris forme à partir des années 1890. La SNA a utilisé des tactiques comme l'envoi de circulaires à tous les prêtres acadiens, quelques années plus tard, les militants ont tenté de mobiliser les évêques québécois, ont rencontré un envoyé spécial du pape et ont envoyé des mémoires et des lettres aux évêques des Maritimes, aux délégués apostoliques à Ottawa, ainsi qu'au Vatican (Thériault, 1980, 1993). Un prêtre acadien, l'abbé Richard, a même fait le voyage au Vatican pour plaider la cause. Finalement, un Acadien a été nommé évêque d'un diocèse dans lequel il y avait très peu d'Acadiens en 1912 et ce n'est qu'en 1919 qu'un Acadien a été nommé au diocèse de Chatham composé à 80 % d'Acadiens (ibid).
- 11 La Société mutuelle l'Assomption, une société d'entraide et de bienfaisance, a aussi prêté main-forte à la SNA dans ses moyens de pression à partir de sa fondation en 1903 à Waltham au Massachussetts et plus encore à partir de son déménagement à Moncton en 1913 (Daigle, 1978). Plusieurs personnes militaient au sein des deux groupes. Les membres du clergé se faisaient souvent réprimander par les évêques irlandais lorsqu'ils participaient aux événements nationalistes à saveur politique comme les conventions nationales, et ne pouvaient militer ouvertement pour l'acadianisation de la hiérarchie ecclésiastique (L. Thériault, 1980; Landry, 2015).
- 12 L'autre cheval de bataille des Acadiens de l'époque était la question du français dans les écoles. L'action collective visait la reconnaissance du français comme langue d'enseignement, l'approbation de plus de manuels scolaires de langue française et l'obtention d'une plus grande place du français dans la formation des instituteurs. Les tactiques utilisées pour essayer de faire des gains dans ce domaine étaient principalement des lettres publiées dans les journaux et des pressions peu visibles sur le gouvernement provincial.
- 13 La fondation de la Société nationale l'Assomption, de la Société mutuelle l'Assomption et des autres qui suivent s'inscrit dans une trajectoire typique d'un début d'institutionnalisation d'un mouvement social par la création de groupes de pression. En effet, divers groupes de pression seront créés comme l'Association acadienne d'éducation

(voir Savoie, 1978 ; 1980) et des cellules acadiennes d'une société secrète canadienne-française, l'Ordre de Jacques Cartier (voir Robillard, 2009 ; Bertrand, 1998 ; Volpé, 2013 ; LeBlanc, 2018). Il faut y voir une sorte de continuum au sein duquel les mouvements peuvent constituer des rassemblements de protestations moins formels, des mobilisations organisées et d'autres se consolident autour de groupes de pression. Le mouvement acadien demeurera plus ou moins à ce niveau d'institutionnalisation pendant pratiquement un siècle, bien que les formes d'organisations sociopolitiques et les causes prioritaires ont variées (Landry, 2015). Il était également commun d'essayer d'engager dans les luttes des Acadiens bien intégrés dans les rouages politiques ou institutionnels de la province. Or les tactiques d'action collective demeureront somme toute assez posées, correspondant aux normes canadiennes de l'époque. Il est assez clair que les Acadiens ne voulaient pas s'aliéner du pouvoir anglo-dominant.

- 14 Une autre forme d'institutionnalisation se fait par ailleurs à l'intérieur même du groupe minoritaire puisque pendant plusieurs décennies, il était coutume pour la SNA de soumettre des résolutions « au peuple acadien » lors des conventions nationales. Ceci formalisait donc l'action dans un processus de légitimation interne au groupe, donc par une instance qui n'avait en réalité qu'un pouvoir symbolique. Mais cette légitimation venait renforcer les mobilisations et leur donnait une visibilité.

II. Rapprochement avec l'État canadien

- 15 L'action collective acadienne, bien que de plus en plus organisée, demeurera ainsi discrète jusqu'à la fin des années 1960 avec l'apparition des mouvements étudiants. L'approche dite bonne ententiste des générations précédentes était vivement critiquée par la génération des baby-boomers qui entraient dans la vie adulte. Le début des années 1970 a donc été assez mouvementé en Acadie. Le changement de contexte politique avec l'entrée en scène d'une donne linguistique entraînera un rapprochement progressif entre les associations militantes et le gouvernement fédéral. Dans cette deuxième période, nous constatons d'une part que les initiatives fédérales visant à aborder les tensions linguistiques deviennent des opportunités de mobili-

sations et d'autre part que le gouvernement fédéral intervient directement pour soutenir les associations.

- 16 Les mobilisations des étudiants de l'Université de Moncton ont ressurgi assez tôt dans l'ébullition des mouvements étudiants un peu partout au monde, avec le déclenchement d'une grève en février 1968 au sujet d'une augmentation des droits de scolarité. Pendant cette grève, les manifestations étudiantes ont toutefois pris une tournure linguistique et la principale revendication est devenue la mise en place des recommandations du rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme et donc une plus grande reconnaissance du français. Des manifestations et une parution devant le conseil municipal de la Ville de Moncton alors dirigé par un maire notoirement connu pour ses positions anti-français ont inscrit les mouvements étudiants acadiens dans la lutte pour la reconnaissance du français et du peuple acadien.
- 17 Notons par ailleurs que le programme *Chances égales pour tous* mis en place par le gouvernement libéral de Louis J. Robichaud pendant les années 1960 s'était traduit par une véritable montée du gouvernement provincial. En centralisant au niveau provincial les principaux services aux personnes (éducation, services sociaux, administration de la justice, etc.) et en abolissant les conseils de comtés (Young, 2001), l'appareil provincial est devenu un acteur important du quotidien des citoyens et devenant ainsi la cible de contestations ou de demandes de réformes. Dans cette même mouvance de changement social, la société civile acadienne se transformait (Landry, 2015)¹⁰.
- 18 L'une des formes communes d'institutionnalisation au sein de mouvements sociaux est la formation d'un parti politique. Bien que le parti acadien, fondé en 1972 dans le nord du Nouveau-Brunswick, n'a pas directement découlé des mouvements étudiants, sa présence a participé de ce même virage vers une contestation plus visible (Poplyansky, 2018). Au début, ce parti était plus orienté vers des enjeux de classes sociales, mais il prendra un virage indépendantiste après quelques années d'existence. Le contexte était propice à une radicalisation de l'action. En effet, un peu partout dans les pays occidentaux, les minorités linguistiques se mobilisaient pour une obtenir une reconnaissance et des droits. Mentionnons les hispanophones aux États-Unis, les Bretons en France, les gaélicophones en Écosse, les

Basques et les Catalans en Espagne, les Flamands et les Wallons en Belgique, etc. Au Canada, le mouvement souverainiste au Québec prenait beaucoup d'ampleur, ce qui a grandement influencé les nationalistes acadiens, notamment les membres du parti acadien, mais ce contexte a également poussé le gouvernement fédéral à tenter de pacifier les tensions linguistiques (Traisnel, 2012b). La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme avait été instaurée en ce sens, ainsi que l'adoption de la loi sur les langues officielles du Canada et celle du Nouveau-Brunswick en 1969 qui découlaient en fait des recommandations de la Commission. Au début des années 1970, le gouvernement fédéral a également mis en place un programme de financement des groupes minoritaires de langue officielle, il s'agissait encore d'une initiative qui découlait d'une préoccupation pour l'unité nationale du pays (Pal, 1993). Ce type de programme permettait de soutenir que les francophones n'étaient pas laissés pour compte et ainsi minimiser les doléances des militants souverainistes du Québec.

- 19 Le début des subventions fédérales à l'égard des minorités de langue officielle, c'est-à-dire les francophones hors Québec et les anglophones du Québec, marquera le début d'un rapprochement entre les principaux groupes de pression acadiens et le gouvernement fédéral. Il s'agit en fait d'une influence externe qui viendra moduler l'orientation du mouvement, son organisation et ses actions.
- 20 Tout d'abord, afin de profiter de ces programmes destinés aux minorités de langue officielle, celles-ci devaient avoir un organisme porte-parole. Dans la plupart des provinces, un tel organisme était déjà en place. Dans les Maritimes, la Fédération des Acadiens de la Nouvelle-Écosse avait été créée en 1968 et la Société Saint-Thomas-d'Aquin avait élargi son mandat pour devenir un organisme porte-parole dans les mêmes années. La Société nationale de l'Acadie (anciennement la Société nationale l'Assomption) a donc dû organiser la création d'un organisme porte-parole propre aux Acadiens du Nouveau-Brunswick. Après la création de la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick (SANB) en 1973, la SNA est devenue un organisme fédératif qui concentrera de plus en plus ses actions dans le domaine des bourses étudiantes et les échanges culturels.

- 21 Le principal cheval de bataille du mouvement acadien du Nouveau-Brunswick à cette période était d'obtenir plus d'autonomie dans le système scolaire. LA SNA lança une campagne pour la division de la gestion du système d'éducation sur des bases linguistiques et cet enjeu a réussi à mobiliser une grande partie de la population acadienne. Le journal *L'Évangéline*, l'Association des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick (AEFNB), les associations étudiantes, les conseils régionaux d'aménagement, l'Assomption, les caisses populaires, le Parti acadien, les conseils scolaires et plusieurs professeurs de l'Université de Moncton ont appuyé les revendications de la SNA. À partir de la création de la SANB en juin 1973, c'est celle-ci qui deviendra la principale interlocutrice du gouvernement provincial sur ce dossier. Cet enjeu a pris une dimension inattendue pendant la campagne électorale de 1974, ce qui amènera le gouvernement conservateur réélu à commencer à mettre en place la réorganisation du ministère qui éventuellement se traduira par sa division sur des bases linguistiques et culturelles.
- 22 À la suite de l'élection du parti québécois en 1976, le gouvernement fédéral augmenta les budgets du Programme des groupes minoritaires de langue officielle à partir du budget de 1976-1977 au sein du Secrétariat d'État (Ravault, 1977). La provenance gouvernementale des ressources financières de la SANB viendra influencer ses stratégies politiques. L'exemple le plus flagrant est le revirement de situation à la suite de la Convention d'orientation nationale acadienne (CONA) de 1979. La CONA se voulait des États généraux pour l'Acadie du Nouveau-Brunswick. Après quelques soubresauts dans l'organisation, la SANB a tenu cette convention en octobre 1979 à Edmundston. Les organisateurs y avaient distribué un questionnaire pour choisir les orientations à prendre, à l'issue duquel 48 % des 1 500 participants ont appuyé la création d'une province acadienne et 7,1 % un pays acadien (Gauvin et Jalbert, 1987). Plus du tiers des délégués a tout de même choisi de demeurer au sein du Nouveau-Brunswick. La SANB, principale actrice du mouvement acadien, s'est alors trouvée divisée car son bailleur de fonds, le Secrétariat d'État, a suspendu temporairement son financement, mécontent de la tournure prise à la CONA et de l'appui « conditionnel » de la SANB au projet de souveraineté-association du Parti québécois. Après cette suspension et la convocation du conseil d'administration de la SANB par le Secrétariat d'État,

la SANB a finalement déclaré que l'objectif n'avait jamais été d'adopter une option politique particulière à la suite de la CONA et que le questionnaire distribué à la convention ne visait qu'à tâter le pouls de la population (Cormier et Michaud, 1991 ; Gauvin et Jalbert, 1987). La SANB n'explorera pas plus loin les idées portées par le Parti acadien et cet épisode illustre, en effet, comment la dépendance financière d'un organisme à l'égard d'un gouvernement module son répertoire d'action et les dossiers sur lesquels il travaille.

- 23 Comme le montrent Fligstein et McAdam (2012), l'État a le pouvoir de façonner la plupart des champs d'action non étatique, mais aussi de les déstabiliser. Ce pouvoir est d'autant plus accru lorsqu'un champ d'action est fortement dépendant de l'État (Fligstein et McAdam, 2012, 62). Le cas des mouvements des francophones en situation minoritaire est exemplaire de ce rapport de pouvoir¹¹ et c'est précisément ce qu'on observe en analysant le développement du mouvement acadien au Nouveau-Brunswick. Dans les années qui suivront, les visées autonomistes vont s'estomper en Acadie. La SANB ne pouvait pas se faire porteuse de projets trop politiques allant dans ce sens, notamment dans un contexte où le mouvement souverainiste au Québec se faisait de plus en plus menaçant et le Parti acadien s'effrita jusqu'à sa disparition après les élections de 1982. La voie de l'institutionnalisation du mouvement par le biais du parti politique ne s'est donc pas poursuivie. C'est plutôt la voie de l'imbrication à la sphère étatique et la professionnalisation des acteurs qui aboutissent à la fin cette période.
- 24 Il est rare qu'un mouvement arrive à obtenir l'implantation de leurs demandes dans leur forme originale (Tarrow, 2011). Si certaines réformes sont mises en place, celles-ci ne reflètent habituellement pas les objectifs exacts d'un mouvement. « Movement activists demand fundamental social change, the recognition of new identities, entry into the polity, the destruction of their enemies, or the overthrow of a social order – but seldom just “reform” »¹² (Tarrow, 2011, p. 215). L'approche globale qui traversait les mobilisations depuis plusieurs décennies en Acadie mettait l'accent sur des enjeux névralgiques et structurants comme l'éducation de langue française et ensuite les options d'autonomie politique. Influencés par les ressources mises à leur disposition, les militants ont opté pour un morcellement de l'action politique en pensant se solidifier. C'est-à-dire que s'inscrivant

paradoxalement dans un « plan quinquennal d'action pour le développement global de la communauté acadienne du N.-B. » (SANB, 1984), la SANB, avec l'appui du Secrétariat d'État, a entrepris de créer de nouveaux organismes dans divers secteurs assez pointus, par exemple : la Fédération des agriculteurs et agricultrices francophones du Nouveau-Brunswick (1985), l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick (1987), le Comité de parents du Nouveau-Brunswick (1988), la Fédération d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick (1988), l'Association francophone des municipalités du Nouveau-Brunswick (1989) (Allain, 2004, 236). Cette approche a donné lieu à une fragmentation du mouvement, mais a aussi accentué le processus de professionnalisation du mouvement.

- 25 Afin d'assurer une communication et une concertation entre les diverses associations acadiennes, les acteurs de l'époque ont créé la Conférence permanente des institutions acadiennes vers 1981. Celle-ci a été remplacée par un Forum de concertation des organismes acadiens du Nouveau-Brunswick dans le cadre du plan de développement global. Mais, malgré les structures de concertation, il en a résulté une fragmentation de l'action politique qui sera confrontée à la mise en place d'un modèle de gestion horizontale dans le domaine de l'appui aux groupes de langue officielle à partir des années 1990. Cette nouvelle donne accentuera l'institutionnalisation du mouvement acadien à un point tel qu'il est maintenant fortement imbriqué dans l'action gouvernementale et une logique judiciaire.

III. Imbrication étatique : que reste-t-il du mouvement ?

- 26 Comme l'ont montré les travaux de Charles Tilly (1978) qui a dominé le champ d'études des mouvements sociaux pendant plusieurs décennies en développant l'approche du processus politique, le rapport que les différents acteurs d'un mouvement social entretiennent avec l'État a un effet structurant, que ce soit sur les stratégies, les tactiques déployées et même sur leurs motivations (Ancelovici et Rousseau, 2010). Fligstein et McAdam (2012) ont pour leur part traduit cette idée en proposant de voir ces ordres méso-sociaux respectifs comme des champs d'action stratégique, soulignant que le champ étatique façonne les autres champs qui se construisent dans sa juridiction.

L'effet de l'État, ainsi théorisé dans la littérature sur les mouvements sociaux, est facilement tangible au regard du rapport entre les acteurs du mouvement pour la reconnaissance et les droits des francophones au pays, notamment le cas acadien au Nouveau-Brunswick. Nous observons, dans cette troisième période d'institutionnalisation du mouvement, deux processus : la formalisation de la participation des organisations de la société civile à l'action publique, notamment dans une approche de gouvernance horizontale au sein de l'appareil gouvernemental, et la judiciarisation de l'action politique.

III.1. L'action publique du domaine des langues officielles

- 27 Nous avons déjà mentionné un exemple du pouvoir du gouvernement fédéral sur les actions de la SANB en étant son principal bailleur de fonds. Ce rapprochement avec l'État s'est accentué à partir des années 1990. À l'échelle du pays, le point culminant de ce processus, à maintes reprises noté dans les travaux de recherche portant sur les minorités de langue officielle au Canada, est l'adoption d'ententes-cadres entre le gouvernement fédéral et une organisation représentant le groupe minoritaire de chaque province¹³. La première entente-cadre du genre a été signée avec les francophones de la Saskatchewan en 1988. Il s'agissait d'une entente de 17 millions de dollars sur 5 ans pour cette communauté d'environ 22 000 personnes à l'époque (Denis, 1994). Cette intervention généreuse s'explique par différents facteurs. D'abord, plus tôt cette année-là, les Fransaskois avaient essuyé un revers juridique lorsque la Cour suprême du Canada avait statué qu'un article de loi datant du temps où la province faisait partie des Territoires du Nord-Ouest et obligeant à ce que les lois de la province soient adoptées et imprimées en anglais et en français était encore en vigueur (Forgues, 2007 ; Normand, 2012). Il était cependant possible pour ladite province d'invalider cet article, ce que la Saskatchewan et l'Alberta, également affectée par cette décision, ont aussitôt fait en adoptant leur propre loi linguistique. Ce revirement de situation s'est produit au moment où l'Accord du lac Meech venait d'être négocié¹⁴ et l'affaiblissement des minorités francophones du pays ne ferait que renforcer la thèse des souverainistes du Québec. Politiquement, le gouvernement fédéral ne pouvait se permettre des

exemples aussi flagrants du mauvais traitement de la langue française et des francophones dans le régime canadien, d'autant plus qu'il s'apprêtait à abroger la *Loi sur les langues officielles* pour y ajouter un énoncé selon lequel le gouvernement fédéral doit s'engager à « favoriser l'épanouissement des minorités francophones et anglophones du Canada et à appuyer leur développement [...] » (LRC, 1988, ch. 38, art 41).

- 28 Des ententes-cadres seront éventuellement mises en place entre le gouvernement fédéral et les francophones de chaque province et territoire, hormis le Québec où ils se trouvent majoritaires. D'abord nommées « Ententes Canada-Communauté », il s'agit d'ententes de financement sur plusieurs années établies entre Patrimoine Canadien et le groupe représentant la population de la minorité de langue officielle. Ces ententes s'accompagnent de plusieurs mécanismes de gouvernance et de concertation. Comme Linda Cardinal et ses collaborateurs l'ont souligné dans leurs travaux portant sur ce domaine, ces ententes visaient à consolider des investissements tout en instaurant des rapports plus horizontaux entre l'État et la communauté (Cardinal et al. 2001 ; 2008 ; 2009 ; Cardinal, 2007). Cette nouvelle approche en matière de relations entre le fédéral et les minorités de langue officielle s'inscrivait dans l'application de l'approche de la nouvelle gestion publique au Canada (Léger, 2012), ce qui se traduira par une ambition de faire plus avec moins (Cardinal et Hudon, 2001). Les moyens privilégiés pour arriver à l'efficiencia sont la privatisation d'entreprises étatiques, une décentralisation et une dévolution de responsabilités à des échelons plus bas dans l'appareil gouvernemental et une plus grande flexibilité dans la gestion financière (Glor, 2001). Le gouvernement Mulroney a adopté cette approche de manière assez claire à partir de l'adoption de l'entente de libre-échange en 1989. Il a aussi mis en place une réforme fiscale comprenant l'adoption d'une nouvelle taxe sur les produits et services (TPS) et la privatisation de sociétés d'État, dont Air Canada et Petro-Canada (Blake, 2007). Ce sera cependant le gouvernement libéral élu en 1993 qui amènera les plus importants changements avec leur révision des programmes et compressions budgétaires après avoir hérité d'un gouvernement lourdement endetté à la suite d'une récession (Charih, 1999).

- 29 Ainsi, si les premières ententes Canada-communauté avec des provinces de l'Ouest ont pu sembler assez généreuses, les ententes subséquentes avec ces provinces et la série d'ententes avec les autres provinces et territoires signées à partir de 1993 ont plutôt été marquées par les compressions budgétaires. Ce sur quoi nous voulons mettre l'accent, c'est le changement d'approche dans la gestion et la répartition des fonds accordés aux organismes acadiens et comment ce changement a eu une influence sur les rapports entre les groupes et le gouvernement fédéral, et par conséquent, sur les stratégies et les tactiques de ces organisations.
- 30 Les processus d'action publique étaient de plus en plus axés sur les particularismes depuis les années 1980 (Thuot, 1994). L'adoption d'ententes-cadres, de manière générale, est venue marquer une formalisation et une structuration de la participation des organisations de la société civile ciblées dans l'action publique (Laforest, 2011). Dans le domaine de la recherche portant sur les minorités francophones du Canada, ces processus ont donné lieu à plusieurs interrogations sur l'horizontalité de cette nouvelle gouvernance en matière de langue officielle (Cardinal, 2007 ; Cardinal et coll. 2008 ; 2009).
- 31 Au Nouveau-Brunswick, la première entente-cadre a été conclue en 1993 avec la structure représentant les Acadiens de cette province. C'est la Société des Acadiens et des Acadiennes du Nouveau-Brunswick¹⁵, l'organisme généraliste et porte-parole des francophones de la province, qui s'est vu confier la gestion de l'entente au nom de la communauté francophone de cette province. C'est également elle qui coordonnait le Forum de concertation des organismes acadiens. Concrètement, ce type d'entente a changé l'évaluation des demandes de subventions. Au lieu que chaque organisme présente sa demande au bailleur de fonds, un comité composé de représentants des francophones de la province et du ministère de Patrimoine canadien coordonne l'Entente et donc évalue les demandes de financement. La répartition des fonds demeure cependant une décision ministérielle. Ledit comité ne fait donc que des recommandations à la ministre ou au ministre.
- 32 Cardinal et Forgues (2015) ont bien noté que ce type de mécanisme de concertation et de consultation, qui s'est d'ailleurs multiplié depuis, a entraîné des conflits autour du « contrôle des ressources, de

l'information et du pouvoir » (p. 8). D'ailleurs, dans le cadre de ces ententes, un plan de développement global pour la communauté francophone doit être élaboré, mais celui-ci ressemble habituellement à une synthèse habile des mandats des différents organismes rassemblés sous différents axes. Aucune priorité n'est établie, les axes n'ont pas de prépondérance particulière et sont présentés en ordre alphabétique. Nous pouvons lire dans les premières lignes du dernier plan de développement global (PDG) pour le Nouveau-Brunswick :

La préparation du PDG a débuté lors d'une rencontre de travail avec les membres du Forum de concertation des organismes acadiens du Nouveau-Brunswick. Les membres se sont entendus sur les cinq grands axes qui devaient être prioritaires pour les cinq prochaines années. [...]. La présente version du PDG est donc le résultat de sept rencontres de discussions franches et animées entre les membres¹⁶ (SANB, 2017).

- 33 Comme souligné dans d'autres travaux (Forgues, 2007 ; Forgues et Landry, 2018), les organismes agissent de plus en plus dans une logique corporatiste. Leur survie financière est le principal intérêt défendu, ensuite vient la défense des intérêts particuliers qu'ils représentent, soit des catégories sociales – femmes, jeunes, aînés, etc. – ou professionnelles – artistes, juristes, etc.) et ensuite, à l'occasion, quelques enjeux généraux ou particulièrement contentieux à un moment précis. La SANB pour sa part défend surtout le respect de la loi sur les langues officielles (Landry et Bouchard, 2018). Le financement est axé sur les résultats et fonctionne principalement par projets. L'un des exemples flagrants de ce corporatisme est le rapide rejet de la part du Forum de concertation des organismes acadiens des recommandations de la Commission consultative sur la gouvernance de la société civile acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick suggérant de créer une assemblée délibérante acadienne pour le Nouveau-Brunswick dont les membres individuels seraient dûment élus par la population francophone. Cette idée et cette commission émanaient de la Convention 2004 de la Société acadienne du Nouveau-Brunswick qui se voulait une sorte d'États généraux de l'Acadie (Landry, 2015).
- 34 À l'heure actuelle, pour ce qui est de la vision du ministère par rapport aux ententes-cadres, celle-ci consiste principalement à y voir

une dévolution de prestation de services, comme le montre cet extrait du dernier accord de collaboration avec la SANB :

Le secteur communautaire a contribué à la mise sur pied de plusieurs services publics que nous considérons aujourd'hui comme des éléments essentiels de la vitalité des communautés. Ce secteur reste encore aujourd'hui un important pourvoyeur de services dans la langue officielle en situation minoritaire. Le Ministère reconnaît cette contribution importante à l'épanouissement des communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM), comme en font foi les trois derniers cycles d'Ententes de collaboration conclues entre 1994 et 2009 entre le Ministère et les communautés (Patrimoine canadien, 2010).

- 35 Les acteurs mis en scène dans l'arène du mouvement acadien sont aujourd'hui pour la plupart des employés ou les membres de conseils d'administration de ces organismes. Cet état des choses nous amène ainsi à constater que le mouvement est aujourd'hui fortement professionnalisé et institutionnalisé. Ceci fait écho aux travaux de Meyer et Tarrow (1998), sauf que les organismes acadiens ont pratiquement abandonné les modes d'action typiques des mouvements sociaux du contexte actuel. Ce n'est pas tant que les actions se sont inscrites dans une routine, mais que le mouvement social est maintenant fortement imbriqué dans les mécanismes d'action publique du domaine des langues officielles. L'action politique est principalement dirigée vers le gouvernement provincial et se fait en coulisse en tentant d'influencer les membres de l'Assemblée législative, sinon des pétitions sont parfois lancées (Landry et Bouchard, 2018). Les organismes se présentent souvent comme porte-paroles légitimes du groupe, mais sont loin de constituer des ordres de gouvernement, ce sont des groupes de pression. Notons toutefois que depuis très récemment, la SANB essaie d'aborder les critiques à son endroit selon lesquelles elle s'est éloignée de sa base citoyenne depuis les dernières décennies en tentant de mobiliser des citoyens autour d'enjeux spécifiques qui ne sont pas abordés par les organismes sectoriels (par exemple, la langue de travail dans la fonction publique). Afin d'aborder le déficit démocratique en son sein, elle vient également tout juste de mettre en place un système de vote à distance pour l'élection de la présidence afin de mousser la participation de ses membres qui ne se déplacent plus en grande foule pour assister aux assemblées générales

annuelles et donner une plus grande légitimité à la présidence de cet organisme. C'est que cet organisme a dû faire face à deux restructurations en lien avec ces critiques et l'influence des autres associations sectorielles de la province (Forgues et Landry, 2018).

36 À notre connaissance, aucune manifestation ni campagne d'envergure n'a été lancée en lien avec la reconnaissance ou les droits des Acadiens et des Acadiennes de la province depuis plusieurs décennies. La présence de relais institutionnalisés explique très certainement le fait qu'on ne sente pas le besoin d'arriver à une forte mobilisation pour avoir l'écoute des décideurs (Oberschall, 1973). La typologie d'Oberschall avance aussi que les mobilisations sont plus susceptibles de se produire lorsque le degré de participation au pouvoir institutionnel est « segmenté », c'est-à-dire qu'un groupe ne dispose pas d'une représentation (porte-parole ou autre) auprès des autorités ou du pouvoir supérieur, or ce n'est justement pas le cas chez les Acadiens. C'est vrai qu'il n'y a pas de ministère ou de division au sein d'un ministère, outre en éducation, dédiés aux affaires francophones ou acadienne comme dans d'autres provinces et que les organisations bilingues semblent avoir plus de succès dans leur participation à l'élaboration de politiques publiques que les organisations de langue française (Paulin, 2017). Cependant les Acadiens de la province sont représentés par plusieurs associations, ainsi que par les députés acadiens qui sont habituellement assez nombreux. Des pressions sont ainsi exercées publiquement par les personnes représentant divers organismes lorsque les droits linguistiques ne sont pas respectés, la plupart du temps en soutenant un discours légal (Landry et Bouchard, 2018). De plus, la SANB a habituellement une rencontre formelle par année avec le premier ministre afin de discuter d'enjeux touchant les Acadiens.

37 De plus, comme les approches de mobilisation des ressources et des processus sociaux l'ont montré, notamment en critique à l'approche des comportements collectifs (*collectif behaviour*) qui ramenait l'action collective à une question de frustrations ou de doléances collectives, le fait que le répertoire d'action comprenne de moins en moins souvent des manifestations ou d'autres actions visibles ne signifie pas à notre sens, une satisfaction générale comme le soutient Normand (2015), malgré le grand mérite comparatif de cette thèse. Dans le cas des Acadiens du Nouveau-Brunswick, il nous semble que le répertoire

d'action s'explique par la forte institutionnalisation du mouvement, comprenant une représentation auprès du pouvoir, comme nous l'expliquions plus haut, et la faible organisation de la base. Les mouvements sociaux dépendent grandement des « entrepreneurs de mouvements sociaux » (Tilly, 1978 ; 2004). Les acteurs du mouvement acadien les plus professionnalisés et institutionnalisés choisissent des modes de revendications plus discrètes et il ne reste plus beaucoup de place dans l'organisation pour des actions provenant de la base.

III.2. Judicialisation de l'action militante

- 38 Le deuxième processus d'institutionnalisation est la tournure juridique de l'action collective. Goldstone (2003) a déjà montré en quoi les mouvements sociaux sont encastrés dans les processus et institutions qui participent à donner forme aux partis politiques et à l'évolution des cours et des législatures, qu'il ne faille pas voir les mouvements sociaux comme des entités totalement externes à ces institutions et mécanismes politiques. Ainsi le niveau d'imbrication des organisations du mouvement social dans les sphères d'action qui relèvent de l'appareil étatique, notamment le recours à l'action juridique plutôt qu'à la mobilisation de masse, témoigne de l'institutionnalisation dudit mouvement.
- 39 Au Canada, l'adoption de la Charte canadienne des droits et libertés a donné lieu à une judicialisation de l'action politique, ce qui est particulièrement apparent en matière de droits scolaires dans la langue officielle minoritaire d'une province ou d'un territoire. Selon Thériault (1995 ; 2003), la croissance du recours aux tribunaux aurait eu l'effet d'évacuer les questions linguistiques de l'arène politique. La question de l'éducation en français était moins problématique au Nouveau-Brunswick lors de l'adoption de la Charte qui garantit le droit à l'éducation dans la langue officielle minoritaire de même que la gestion scolaire par la minorité, puisque la dualité était progressivement mise en place depuis le milieu des années 1970. Il n'y a pas eu, non plus, de procès aussi marquants que dans d'autres provinces, mais reste que le discours a pris une tournure légale depuis quelques décennies.
- 40 Les francophones du Nouveau-Brunswick jouissent en fait de protections légales supérieures aux autres minorités de langue officielle au

pays. En plus des droits scolaires garantis par la Charte, la loi sur les langues officielles de la province donne le droit aux Néo-Brunswickois de recevoir les services gouvernementaux en français ou en anglais, incluant les services hospitaliers, le transport en ambulance et même dans les commerces dirigés par une société d'État comme les succursales d'Alcool N.-B. ou Cannabis N.-B. De plus, à la suite de l'échec des négociations constitutionnelles de Meech et de Charlottetown, le Nouveau-Brunswick et le Canada étaient convenus à la suite de pression de la SANB d'enchâsser les principes de la loi provinciale reconnaissant l'égalité des communautés linguistiques. L'article 16.1 de la Charte se lit comme suit :

16.1. (1) La communauté linguistique française et la communauté linguistique anglaise du Nouveau-Brunswick ont un statut et des droits et privilèges égaux, notamment le droit à des institutions d'enseignement distinctes et aux institutions culturelles distinctes nécessaires à leur protection et à leur promotion.

(2) Le rôle de la législature et du gouvernement du Nouveau-Brunswick de protéger et de promouvoir le statut, les droits et les privilèges visés au paragraphe (1) est confirmé.

- 41 Cet article qui garantit des institutions propres à la minorité est souvent évoqué dans le discours visant à faire reculer le gouvernement provincial sur certaines réformes envisagés, comme ce fut le cas lors de la proposition de fusionner la Ville de Dieppe, à grande majorité francophone, avec les villes de Moncton et de Riverview, ainsi que lors de réformes qui touchaient les régions de santé (Foucher, 2012). La teneur de ce que comprennent des « institutions culturelles » et l'ouverture créée par le terme « notamment » n'ont cependant pas encore été réellement clarifiées par la cour.
- 42 Avec une loi sur les langues officielles provinciales et des droits constitutionnels, lorsque des mesures qui risquent de nuire aux services en français ou au peu d'autonomie qu'ont les Acadiens de la province en tant que groupe s'annoncent, le premier réflexe des militants et des porte-paroles des principales organisations du mouvement acadien est de souligner l'illégalité ou l'inconstitutionnalité de la chose. Les tactiques se déploient ainsi au niveau des professionnels des organisations acadiennes et dans les cas plus sérieux, de leurs

avocats. Ceci peut ainsi expliquer, du moins en bonne partie, le peu de manifestations spontanées, témoignant fort probablement d'une certaine confiance en ces protections juridiques, mais surtout comme mentionné plus haut la présence de courroies institutionnalisées qui veille au respect des droits acquis.

Conclusion

- 43 Le portrait dépeint du mouvement acadien depuis les années 1990 pourrait laisser penser que ce mouvement est mort, qu'il ne reste plus rien du mouvement contestataire d'autrefois. En jetant un regard macrosociologique sur son déploiement depuis la formation d'organisations vouées à la défense des intérêts du groupe acadien, nous constatons que la période des manifestations visibles, comme celles des étudiants dans les années 1960, et des positions fortes, comme la demande d'une division de langue française au sein du ministère de l'Éducation ou encore plus extrême, comme la proposition de création d'une province acadienne, est plutôt une exception à la trame historique.
- 44 Ce mouvement s'est développé selon son contexte. Le répertoire d'action a correspondu en grande partie à la norme et aux attentes de chaque contexte politique et historique. Ce cas illustre par ailleurs comment l'opposition entre un mouvement social et l'État n'est bien souvent que conceptuelle. Tarrow (2011, 215) souligne d'ailleurs bien cet état des faits : « Although movements usually conceive of themselves as outside of and opposed to institutions, acting collectively inserts them into complex political networks, and thus within the reach of the state »¹⁷. En effet, en institutionnalisant la lutte pour la reconnaissance des minorités francophones du pays au sein de l'appareil fédéral, les associations francophonistes se sont munies de ressources, quoi qu'on en dise, somme toute considérables. Certaines d'entre elles sont aujourd'hui pratiquement entièrement financées par le ministère du Patrimoine canadien ; c'est le cas de la SANB. Elles ont également obtenu une reconnaissance et un accès privilégié aux canaux du pouvoir public¹⁸. Aux dires de Cairns (1993), cet accès particulier à l'autorité est propre aux groupes protégés par la Charte canadienne des droits et libertés. Mais nous pouvons émettre l'hypothèse que les minorités de langue officielle ont un pied de plus dans

l'engrenage que tout autre groupe, compte tenu de leur imbrication dans la logique de gouvernance horizontale du gouvernement fédéral et des obligations légales rattachées avec la partie VII de la loi sur les langues officielles selon laquelle le gouvernement fédéral a l'obligation de favoriser le développement des minorités de langue officielle.

- 45 Enfin, c'est peut-être bien l'habilité des groupes à combiner à la fois la contestation et les pratiques conventionnelles d'influence qui conduit le mieux au succès d'un mouvement (Goldstone, 2003, 7). Bien qu'il y ait une résurgence de positions hostiles aux francophones au niveau provincial, peu de reculs réels n'ont été essuyés jusqu'à présent¹⁹.

BIBLIOGRAPHIE

- Ancelovici M. et Rousseau S. (2009), « Présentation : les mouvements sociaux et la complexité institutionnelle », *Sociologie et sociétés*, vol. 41, n° 2, p. 5-14.
- Basque M. (2006), *La Société nationale de l'Acadie. Au cœur de la réussite d'un peuple*, Moncton, Les Éditions de la Francophonie.
- Bertrand G. (1998), « L'Ordre de Jacques-Cartier et les minorités francophones » dans Allaire G. et Gilbert A. (dir.), *Francophonies plurielles : communications choisies : colloques du regroupement pour la recherche sur la francophonie canadienne organisés dans le cadre du congrès annuel de l'ACFAS* (Chicoutimi, 1995 et Montréal, 1996), Sudbury, Institut franco-ontarien, p. 13-58.
- Blake R. (dir.) (2007), *Transforming the nation: Canada and Brian Mulroney*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.
- Cairns A. C. (1993), « The Fragmentation of Canadian Citizenship » dans Kaplan W. (dir.), *Belonging: The Meaning and Future of Canadian Citizenship*, Montréal, McGill-Queen's University Press, p. 180-220.
- Cardinal L. (2007), « Language Politics and Horizontal Governance », *International Journal of Sociology of Language*, n° 23, p. 89-107.
- Cardinal L. et Forgues É. (dir.) (2015), *Gouvernance communautaire et innovations au sein de la francophonie néo-brunswickoise et ontarienne*, Québec, Presses de l'Université Laval.
- Cardinal L. et Hudon M.-È. (2001), *La gouvernance des minorités de langue officielle au Canada : une étude préliminaire*, Ottawa, Gouvernement du Canada, Commissariat aux langues officielles.
- Cardinal L., Lang S. et Sauvé A. (2008), « Les minorités francophones hors Québec et la gouvernance des langues

officielles : portrait et enjeu », *Francophonies d'Amérique*, n° 26, p. 209-233.

Cardinal L., Lang S. et Sauvé A. (2009), « La coordination des langues officielles et la formulation des politiques publiques : apprendre à travailler autrement » dans Karmis D. et

Cardinal L. (dir.), *Les politiques publiques au Canada : pouvoir, conflits et idéologies*, Québec, Québec, Les Presses de l'Université Laval, p. 155-180.

Charih M. (1999), « Les réformes administratives et budgétaires au gouvernement fédéral canadien : une comparaison des gouvernements Mulroney et Chrétien (1984-1997) », *Télescope*, vol. 6, n° 2.

Daigle E. (1978), *Petite histoire d'une grande idée*, Moncton, Assomption, compagnie mutuelle d'assurance vie.

Denis W. (1994), « L'État et les minorités : de la domination à l'autonomie », *Sociologie et sociétés*, vol. 26, n° 1, p. 133-153.

Dumont F. (1997), « Essor et déclin du Canada français », *Recherches sociographiques*, vol. 38, n° 3, p. 419-467.

Fligstein N. et McAdam D. (2012), *A theory of fields*, New York, Oxford University Press.

Forgues É. (2007), *Du conflit au compromis linguistique : l'État et le développement des communautés francophones en situation minoritaire*, Moncton, Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques.

Forgues É. et Landry M. (2018), « Quelle place pour le citoyen dans la gouvernance communautaire francophone en contexte minoritaire ? L'exemple de

l'Acadie du Nouveau Brunswick », *Minorités linguistiques et société*, n° 10, p. 160-175.

Foucher P. (2012), « Autonomie des communautés francophones minoritaires du Canada : le point de vue du droit », *Minorités linguistiques et société*, n° 1, p. 90-114.

Gauvin M. et Jalbert L. (1987), « Percées et déboires du Parti acadien », *Revue parlementaire canadienne*, vol. 10, n° 3, p. 13-17.

Glor E. (2001) « Has Canada Adopted the New Public Management? », *Public Management Review*, vol. 3, n° 1, p. 121-130.

Goldstone J. A. (2003), « Introduction: Bridging Institutionalized and noninstitutionalized Politics », dans Goldstone J. A. (dir.), *States, Parties, and Social Movements*, Cambridge, Cambridge University Press, p. 1-24.

Laforest R. (2011), *Voluntary Sector Organizations and the State. Building New Relations*, Vancouver/Toronto, UBC Press.

Landry M. (2013), « Esquisse d'une genèse de la société acadienne », *Recherches sociographiques*, vol. 54, n° 2, p. 305-323.

Landry M. (2015), *L'Acadie politique : histoire sociopolitique de l'Acadie du Nouveau-Brunswick*, Québec, Presses de l'Université Laval.

Landry M. (2019), « L'Acadie et la Francophonie : une reconnaissance sans la nommer? », *Repenser l'Acadie dans le monde : études comparées, études transnationales – premier atelier*, Moncton, 24-27 août 2019, Université de Moncton.

- Landry M. et Bouchard M.-A. (2018), « Francophone and anti-bilingualism movements in New Brunswick...rhetoric and strategies from the two solitudes », *Canada Sociological Association Annual Conference / Congrès annuel de la Société canadienne de sociologie, Vancouver, 3-6 juin 2019, University of British Columbia*.
- Landry M. et McNichol D. (2018), « Déstabilisation, crise et innovation : pouvoir et restructuration du champ d'action stratégique fransaskois », *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, n° 10, p. 133-159.
- LeBlanc F. (2018), *Une société secrète en Acadie : L'ordre de Jacques Cartier*, Tracadie, Grande Marée.
- Léger R. (2012), « Le régime linguistique canadien à l'épreuve du désir de faire société », *International Journal of Canadian Studies / Revue internationale d'études canadiennes*, n° 45-46, p. 187-198.
- Léger R. (2015), « Qu'est-ce que la gouvernance communautaire francophone ? », dans Cardinal L. et Forgues É. (dir.), *Gouvernance communautaire et innovations au sein de la francophonie néo-brunswickoise et ontarienne*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 25-44.
- Mailhot R. (1973), *Prise de conscience collective acadienne au Nouveau-Brunswick (1860-1892) et comportement de la majorité anglophone*, Thèse de doctorat, Université de Montréal.
- Meyer D. et Tarrow S. (dir.) (1998), *The Social Movement Society. Contentious Politics for a New Century*, New York, Rowman & Littlefield Publishers.
- Neveu É. (2019), *Sociologie des mouvements sociaux* (Édition du Kindle), Paris, La Découverte.
- Normand M. (2012), *Le développement en contexte. Quatre temps d'un débat au sein des communautés francophones minoritaires (1969-2009)*, Sudbury, Prise de parole.
- Normand M. (2015), *La mobilisation linguistique au Pays de Galles, en Ontario et au Nouveau-Brunswick (1962-2012) : cycles de mobilisation et rémanence dans une perspective comparée*, Thèse de doctorat, Université de Montréal.
- Oberschall A. (1973), *Social Conflict and Social Movements*, Englewoods Cliffs (NJ), Pearson Education.
- Pal L. (1993), *Interests of State. The Politics of Language, Multiculturalism, and Feminism in Canada*, Montréal et Kingston, McGill-Queen's University Press.
- Patrimoine canadien (2010), *Entente de collaboration visant à favoriser le développement et l'épanouissement de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick*, Ottawa, Gouvernement du Canada.
- Paulin C. (2017), « L'exercice délibératif dans le contexte de rapports linguistiques complexes : le cas du Nouveau-Brunswick », *Revue Gouvernance*, vol. 14, n° 1, p. 20-42.
- Poplyansky M. (2018), *Le parti acadien et la quête d'un paradis perdu*, Québec, Septentrion.
- Ravault J.-R. (1977), *La francophonie clandestine ou De l'aide du Secrétariat d'État aux communautés francophones hors Québec de 1968-1976*, rapport pré-

senté au Secrétariat d'État, Ottawa, Gouvernement du Canada.

Reutner U. (dir.) (2016), *Manuel des francophonies*, Berlin / Boston, De Gruyter.

Robidoux F. (1907), *Conventions nationales des Acadiens. Recueil des travaux et délibérations des six premières conventions* (vol. 1), Shédiac, Imprimerie du Moniteur acadien.

Robillard D. (2009), *L'Ordre de Jacques-Cartier. Une société secrète pour les Canadiens français catholiques. 1926-1965*, Montréal, Fides.

Rumilly R. (1975), *Histoire de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal : des Patriotes au fleurdelisé, 1834-1948*, Montréal, L'aurore.

Savoie A. (1980), « L'enseignement en Acadie de 1604 à 1907 », dans Daigle J. (dir.), *Les Acadiens des Maritimes*, Moncton, Centre d'études acadiennes, p. 419-466.

Savoie A. (1978), *Un siècle de revendications scolaires au Nouveau-Brunswick. 1871-1971. Volume 2. Les commandeurs de l'Ordre à l'œuvre (1934-1939)*, Edmundston (sans éditeur).

Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick (SANB) (1984), *Pour un nouveau contrat social. Plan d'action 1984-1989* (document de travail), Fonds SANB, Centre d'études acadiennes.

Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) (2017), *L'Acadie du Nouveau-Brunswick. Plan de développement global de l'Acadie du Nouveau-Brunswick* (PDG) 2018-2020, disponible sur : <https://sanb.ca/plan-de-developpement-globale/>.

Statistique Canada (2016), *Recensement de la population*, Ottawa, Gouvernement du Canada.

Tarrow S. (2011), *Power in Movement. Social Movements and Contentious Politics* (Revised and Updated Third Edition), Cambridge, Cambridge University Press.

Thériault J. Y. (1994), « De la nation à l'ethnie. Sociologie, société et communautés minoritaires francophones », *Sociologie et sociétés*, vol. 26, n° 1, p. 15-32.

Thériault J. Y. (1995), *L'identité à l'épreuve de la modernité. Écrits politiques sur l'Acadie et les francophonies canadiennes minoritaires*, Moncton, Éditions d'Acadie.

Thériault J. Y. (2003), « L'identité et le droit du point de vue de la sociologie politique », *Revue de la Common law en français*, vol. 5, n° 1, p. 43-54.

Thériault J. Y. (2007), *Faire société. Société civile et espaces francophones*, Sudbury, Prise de parole.

Thériault J. Y. (2012), « Le difficile chemin de l'autonomie », *Minorités linguistiques et société / Linguistic Minorities and Society*, n° 1, p. 37-50.

Thériault L. (1980), « L'Acadianisation de l'Église catholique en Acadie, 1763-1953 », dans Daigle J. (dir.), *Les Acadiens des Maritimes*, Moncton, Centre d'études acadiennes, p. 293-370.

Thériault L. (1993), « L'acadianisation des structures ecclésiastiques aux Maritimes, 1758-1953 », dans Daigle J. (dir.), *L'Acadie des Maritimes*, Moncton : Centre d'études acadiennes, p. 431-466.

Thuot J.-F. (1994), « Déclin de l'État et formes postmodernes de la démocra-

tie », *Revue québécoise de science politique*, vol. 26, p. 75-102.

Tilly C. (1978), *From Mobilization to Revolution*, Reading (Mass.), Addison-Wesley.

Tilly C. (2004), *Social Movements 1768-2004*, Boulder (Colorado), Paradigm Publishers.

Traisnel C. (2012a), « Les groupes d'aspiration "francophoniste" : jalons pour une comparaison des aspects politiques des francophonies canadiennes », dans Guilbert L. et coll. (dir.), *Mouvements associatifs dans la francophonie nord-américaine*, Québec, Presses de l'Université Laval, p. 43-68.

Traisnel C. (2012b). « Protéger et pacifier : la politique officielle de bilinguisme canadien face aux risques de transferts linguistiques et de contestation communautaire », *International*

Journal of Canadian Studies, n° 45-46, p. 69-89.

Volpé P. (2013), *L'Ordre de Jacques Cartier en Acadie du Nouveau-Brunswick durant la Grande Dépression, 1933-1939 : Noyautage, extériorisation et nationalisme économique, mémoire de maîtrise (histoire)*, Université Laval, Québec.

Volpé P. et Massicotte J. (2019), *Au temps de la « révolution acadienne » : Les marxistes-léninistes en Acadie*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa.

Young R. (2001), « Le programme Chances égales pour tous : une vue d'ensemble », dans Savoie D. (dir.), *L'ère Louis J. Robichaud 1960-1970. Actes du colloque*, Moncton, Institut canadien de recherche sur le développement régional, p. 23-38.

NOTES

1 Thériault (1994 ; 2012) qualifie les Acadiens de groupe nationalitaire, c'est-à-dire des groupes qui se situent entre la nation et le groupe ethnique.

2 234 055 habitants

3 La minorité de langue officielle selon Statistique Canada comprend les habitants des provinces et territoires majoritairement de langue anglaise ayant le français comme première langue officielle parlée et la moitié de ceux ayant le français et l'anglais et, au Québec, ayant l'anglais comme première langue officielle parlée et la moitié des habitants ayant le français et l'anglais.

4 29 370 habitants

5 4 665 habitants

6 2 425 habitants

7 Voir Landry (2015) qui porte sur les formes d'organisation sociopolitique.

8 Traduction de l'auteur : « Les mouvements sociaux font désormais partie de l'environnement et des structures sociales qui façonnent et donnent naissance aux partis, aux tribunaux, aux assemblées législatives et aux élections ».

9 Auteur de *La France aux colonies. Études sur le développement de la race française hors de l'Europe. Les Français d'Amérique, Acadiens et Canadiens* (1959) et d'*Une colonie féodale en Amérique (l'Acadie, 1604-1710)* (1877).

10 Pour J. Y. Thériault (2007 ; 1995), la montée de l'État (ici compris comme le palier provincial) aurait eu pour effet d'évacuer la société civile acadienne de la gestion de ses affaires et aurait par conséquent engendré la perte de sa capacité d'influencer son devenir. Comme je l'ai montré dans Landry (2015) et sans m'opposer entièrement à cette idée, je pense qu'il faille plutôt souligner le fait que la société civile acadienne se restructura selon ce nouveau contexte, qui n'est d'ailleurs pas propre au Nouveau-Brunswick, où l'État prend une place centrale dans la régulation des sphères de la société.

11 Voir, par exemple, Landry et McNichols (2018).

12 Traduction de l'auteur : « Les militants du mouvement exigent des changements sociaux fondamentaux, la reconnaissance de nouvelles identités, l'entrée dans le système politique, la destruction de leurs ennemis ou le renversement de l'ordre social – mais rarement juste une "réforme" ».

13 Sur le contexte entourant l'adoption de ces premières ententes-cadres, voir Léger (2015)

14 Cet accord, qui aurait permis au Québec qui n'avait toujours pas ratifié la *Loi constitutionnelle de 1982* de pleinement intégrer la fédération canadienne, devait être entériné par toutes les provinces avant le 23 juin 1990 pour qu'il entre en vigueur.

15 Autrefois la Société des Acadiens du Nouveau-Brunswick et aujourd'hui la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick.

16 C'est nous qui soulignons.

17 Traduction de l'auteur : « Bien que les mouvements se conçoivent généralement comme extérieurs et opposés aux institutions, l'action collective les insère dans des réseaux politiques complexes, et donc à l'intérieur de l'État ».

18 Ces constats sont inspirés de Neveu (2019) qui souligne qu'« en institutionnalisant au sein de l'Union européenne la lutte contre les discriminations selon l'orientation sexuelle, le traité d'Amsterdam (1997) a ainsi donné

aux associations LGBT des ressources inédites. Celles et ceux qui étaient inféquentables ou indésirables dans les années 1960-1970 sont ainsi devenus des interlocuteurs reconnus, parfois même subventionnés » (emp. 1221).

19 Je désire remercier les évaluatrices ou évaluateurs anonymes pour leurs commentaires forts pertinents.

RÉSUMÉS

Français

Ce texte analyse l'institutionnalisation du mouvement pour l'avancement de la reconnaissance du français et du peuple acadien dans la province du Nouveau-Brunswick au Canada. Les Acadiens, francophones de cette province, représentent environ le tiers de la population. Ils ont acquis avec le temps des institutions, des droits linguistiques et des garanties constitutionnelles. L'objectif de ce texte est de montrer la trajectoire de l'institutionnalisation de ce mouvement pour jeter un éclairage sur l'effet structurant du rapport à l'État fédéral. Trois périodes d'actions collectives sont dégagées afin de cerner ce processus. La première période est marquée par le début de la création d'organisations vouées à la défense et la promotion des intérêts acadiens. Ensuite, l'on assistera au rapprochement de l'État fédéral en raison du contexte linguistique et du début des programmes de subvention au sortir d'une période caractérisée par des contestations plus visibles et vocales. Enfin, il se produira une imbrication des organisations du mouvement social aux processus de gouvernance horizontale au sein même de l'appareil gouvernemental, ainsi qu'une judiciarisation de l'action politique. Le regard macrosociologique offert dans ce texte montre que ce mouvement s'est développé selon son contexte. Le répertoire d'action a correspondu en grande partie à la norme et aux attentes de chaque contexte politique et historique. Ce texte montre par ailleurs qu'en institutionnalisant la lutte pour la reconnaissance des minorités francophones du pays au sein de l'appareil fédéral, les associations francophonistes se sont munies de ressources et elles ont obtenu une reconnaissance et un accès privilégié aux canaux du pouvoir public. Ce cas illustre de manière exemplaire le fait que les mouvements sociaux ne sont rarement complètement hors du champ étatique. Il rend compte des rapports complexes entre le gouvernement du Canada, le gouvernement d'une province et les minorités francophones qui sont installés sur ces territoires depuis bien avant la fondation du pays. Ce texte renforcera ainsi non seulement la pertinence de concevoir l'action politique des francophones du Canada en situation minoritaire comme des mouvements sociaux, mais jettera un éclairage sur le développement du mouvement acadien, au départ un mouvement nationaliste devenu progressivement un mouvement de défense de droits hautement institutionnalisé et professionnalisé.

English

This paper presents an analysis of the institutionalization process of the social movement for the recognition of the French language and the Acadian people in the province of New Brunswick in Canada. Acadians, the French-speaking inhabitants of the Maritime provinces in Eastern Canada, represents one third of this province's population. The main objective is to illustrate this institutionalization trajectory while underscoring the capacity of the federal state to truly structure such a movement. The paper develops three periods which were defined by looking closely to the collective action forms. It starts with the creation of social movement organizations devoted to the defense and promotion of Acadian's interests. The second period underscores the rapprochement of the Acadian associations with the federal government in the context of the acknowledgment of the linguistic conflicts and through public funding programs, while coming out of a more open and vocal contestation period. In the last period, most of Acadian social movement organizations became embedded in horizontal management mechanism with the federal government apparatus and de judicialization of the political actions. The macrosociological view provided in this paper shows how this movement developed according to the context in which it is embedded. The repertoire of actions essentially corresponds to norms and expectations of each political and historical context. Moreover, this paper illustrates the institutionalization of the fight for the francophone minority's recognition within the federal State provided the associations representing them resources, recognition and a privileged access to the channels of public decision. In a nutshell, this case exemplifies the fact that social movements are rarely completely exterior to the state. It showcases the complex interaction between provincial governments, the federal government and the French-speaking minorities, which their presence in North America goes back further than the foundation of the country. This paper will underscore the relevance of looking at French Canadian's political actions through the lens of social movement theory, but also provide insight on the development of an Acadian movement that started as a nationalist movement, but today takes form in a highly professionalized and institutionalized language rights movement.

INDEX

Mots-clés

Acadie, francophonie canadienne, mouvements sociaux, mobilisations collectives

Keywords

Acadia, French Canada, social movements, collective mobilizations

AUTEUR

Michelle Landry

Michelle Landry est Professeure agrégée de sociologie, titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les minorités francophones canadiennes et le pouvoir, Université de Moncton.